

Le diagnostic à domicile : une réponse pour faire face à la précarité énergétique

🏠 Environnement intérieur

Mots clés

Action Habitat indigne précarité énergétique

✎ Mise à jour de cette page :
14/03/2022

Personne contact
Clémence
TOUTANT
Médiateure habitat-cadre de vie
c.toutant@sep-asso.fr
04 66 54 82 56

Adresse

Descriptif, résumé de l'action ou du projet d'ESE mené

Dans le Gard, des équipes se rendent à domicile pour accompagner les ménages vers une meilleure maîtrise de leurs consommations d'énergies.

Les difficultés rencontrées et/ou les réussites à valoriser

L'orientation des familles dans le cadre du dispositif de Lutte contre la Précarité Énergétique

Tout débute par l'orientation d'un foyer par un donneur d'alerte : travailleur social, association, service municipal. Un impayé d'énergies, le recours à des chauffages d'appoint, des problèmes de santé liés au logement. Les motifs de l'orientation peuvent se cumuler, ils sont indiqués à l'équipe qui se rendra à domicile : c'est le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise des Energies).

En amont de la visite

Avant la visite, il s'agit de préparer la rencontre : un premier contact avec le foyer est pris par téléphone. Lors de cet appel, le but de la visite est expliqué et il est demandé aux membres du foyer de préparer divers documents (factures d'énergie, avis d'imposition, justificatifs de ressources...) qui seront nécessaires à l'analyse de la situation.

La visite à domicile

Une première visite d'environ deux heures permet de faire l'état des lieux de la situation. L'objectif est de mettre en perspective la situation sociale du foyer, l'état du logement et la gestion qui est faite des énergies. La visite se déroule avec les membres du foyer. L'écoute est alors un élément clé : les membres du foyer indiquent les problèmes rencontrés, montrent les zones du logement qui posent soucis, font part de leurs limites d'action... L'implication des membres du foyer est un élément indispensable dès le début de l'action. Le-la ou les résidents sont les acteurs du changement concernant le logement.

Première étape : observation

L'observation commence par le bâti et son environnement : orientation du logement, date de construction du bâtiment, présence ou non d'isolation, de double vitrage... Avec les membres du foyer, tous les éléments chiffrés qui sont sources d'indication sont relevés : montant des factures d'énergie, relevés de compteurs, consommation des équipements électriques, température de la pièce, des parois, hygrométrie... Les chargés de visite sont

3 Rue de la Frugère
30110 La Grand-Combe
France

📍 Consulter la carte

Porteur

- [SEP du Gard](#)
30110 La Grand-Combe

munis d'une « mallette magique » contenant différents appareils de mesures. L'inventaire des équipements présents dans le logement est réalisé en mesurant, au besoin, les consommations des veilles ou d'appareils anciens. Ces opérations sont faites en présence de membres du foyer afin de montrer d'éventuelles consommations cachées ou excessives de certains équipements.

A l'issue de cette première visite, comme premiers éléments de réponses, il est proposé des petits équipements économes (adaptés et distribués en fonction de ce qui a été observé) : ampoules LED, réducteurs de débit, douchette économique, bas de porte, multiprise... Le chargé de visite à domicile essaye lorsque c'est possible de laisser autonomes les membres du foyer dans l'installation du matériel.

Les données relevées et les conseils sont ensuite retranscrits dans un rapport : un exemplaire sera transmis aux membres du foyer et un autre au donneur d'alerte. Sur tout le territoire français, les intervenants utilisent le logiciel Solidiag.

Deuxième étape : restitution

Une seconde visite, plus courte, consiste à restituer le rapport. Il est donné en main propre aux membres du foyer et les derniers conseils sont faits. C'est également à ce moment que le chargé de visite informe les habitants du foyer des possibilités de poursuivre les démarches logement en fonction de la situation. Ainsi, une orientation vers un service ou une structure pertinente peut être proposée : Espace Info Energie, CAF, Soliha, ateliers collectifs...

Des orientations diverses, et la nécessité d'un accompagnement

Les orientations des donneurs d'alerte amènent les chargés de visite à domicile à intervenir sur des situations très diverses qui vont du logement ancien dégradé ou mal rénové au logement social qui ne pose apparemment pas de problème mais dans lequel il faut alors rechercher les sources de surconsommations.

Le rapport de diagnostic n'est qu'un élément de réponse à la situation. La participation à des ateliers de sensibilisation et l'adoption d'écogestes peuvent amener des changements d'usage du logement. Le règlement des impayés d'énergie se fait avec l'appui des travailleurs sociaux. Dans les cas de suspicion d'indécence ou d'insalubrité, il s'agit de convaincre le locataire de la nécessité d'alerter le pôle logement ou les services d'hygiène et lui assurer un soutien dans la rédaction des courriers nécessaires. Il est primordial pour les chargés de visite à domicile de bien connaître les dispositifs afin de bien cibler les interlocuteurs pour orienter les personnes.

Enfin, il reste nécessaire d'assurer un suivi des situations pour d'une part constater des améliorations et, pour les logements énergivores, indécents ou insalubres, accompagner leur résorption et ne pas y retrouver de nouveaux locataires en difficultés.

Source :

Cet article est issu du « [Dossier-ressources Habitat et Santé-Environnement](#) » et édité par le [Réseau Régional Éduquer en Santé-Environnement Occitanie](#).

Informations sur l'action

Publics/participants

— Tout public